

## **COMPTE RENDU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FUMIGATION**

En préambule la CGT impose que le débat ne se limite pas exclusivement aux dangers de la fumigation. La CGT rappelle que les dangers ne sont pas seulement inhérents à la fumigation mais aussi à la présence d'autres gaz toxiques dans le fret par conteneurs.

La représentation administrative (DG bureau B2 -DR) accepte.

Participant à la réunion:

- 2 représentants de la DG bureau B2
- le DR
- l'ACMO du Havre
- Les représentantes CHS CGT et leurs experts
- Le représentant CHS SOLIDAIRES
- Plusieurs représentants des services douaniers susceptibles d'être confrontés à cette problématique.
- Le chef du laboratoire SCL du Havre.

Ont été conviés deux représentants de la société SYFT pour nous présenter leur détecteur de gaz toxiques.

L'ACMO ouvre le débat en admettant que ce problème sanitaire sur la toxicité des conteneurs n'est pas nouveau et de fait **connu depuis une dizaine d'années**.

La CGT tient donc à se féliciter d'avoir **déterrer** ce dossier concernant la santé de tous les acteurs portuaires français. Nous sommes consternés d'entendre de la bouche d'un ACMO que cela fait **plus de 10 ans que l'administration des douanes est au courant** de ce **risque sanitaire majeur** sans que cette dernière ait fait quoique ce soit pour la protection de ses agents.

Le GT se résume en fait à une présentation commerciale de la société SYFT et de leur matériel: le SYFT VOICE 200.

Il est à retenir plusieurs éléments de réflexion :

- Il existe 2 systèmes de détection des gaz toxiques: un par tubes à absorption à usage unique (moins cher à l'achat mais demandant une quantité considérable de consommables), l'autre plus cher à l'acquisition mais plus efficient et plus écologique.
- Le SYFT 200 est un spectromètre de masse à constatation sélective. Celui-ci permet, selon la société SYFT, la détection de 95% des gaz toxiques connus. Les 5% restants, toujours selon la société SYFT, étant des gaz non connus mais avec une concentration suspecte.

La CGT intervient dans le débat en citant un rapport du RIVM ( Institut National des Pays-Bas pour la Santé Publique et l'environnement) qui prouve que suite à des mesures effectuées avec cet appareil, 20% des conteneurs contrôlés contenaient des gaz à des teneurs élevées intolérables. Pour exemple Bromure d'éthylène, chloropicrine, cyanure d'hydrogène..etc...

La CGT a commencé à compiler un dossier sur la pollution ambiante des conteneurs (fumigation, toxicité, rapports, enquêtes etc...) qu'elle tient à disposition pour plus de détails.

La CGT tient à alimenter le débat en citant le rapport du RIVM N°609021054 en date de 2007 qui conclue que seuls 2% des conteneurs fumigés à l'étranger sont pourvus de la signalisation réglementaire en vigueur.

Dans le même état d'esprit nous citons, la circulaire de la Direction Générale du travail relative aux actions programmées et campagnes de contrôle en 2009, paragraphe 'secteur maritime :fumigation des porte-conteneurs :

Les travaux du CHRIT, lors de sa réunion des 1<sup>er</sup> et 2 décembre dernier à Lyon, ont également envisagé les dangers des gaz présents dans les containers résultant soit de fumigations préventives destinées à éviter la perte de marchandises pendant le transport soit de l'évaporation de gaz toxiques ou explosifs, soit enfin de réactions de ces gaz avec les produits transportés.

Une enquête auprès de plusieurs pays européens a montré la pertinence et l'intérêt d'approfondir la connaissance de ce risque et de travailler sur les mesures à prendre, tant au point de vue opérationnel que prescriptif par l'inspection du travail et les autres services compétents ainsi que, plus globalement, par la chaîne du transport.

La France n'ayant pas participé, pour diverses raisons, à ce programme je souhaite que les agents de contrôle affectés à ce secteur effectuent au second semestre également un contrôle des conditions dans lesquelles le déchargement de ces conteneurs est effectué au regard des résultats de cette enquête.

Nous ne pouvons que nous interroger sur les raisons qui ont amené la France à ne pas participer à ce programme européen suivi par 22 autres états.

La CGT-Le Havre propose donc d'interpeller à ce sujet **les élus de l'assemblée nationale** ainsi que **le gouvernement** et plus particulièrement **les ministres de l'écologie et du travail.**

Nous proposons aussi de contacter l'Inspection du travail. *Pourquoi pas Gérard Filoche député PS et inspecteur du travail ???*

**Par ce présent compte-rendu, nous alertons évidemment nos camarades CGT qui siègent en CHSM.**

En résumé la fin du GT se résume à un affichage de bonnes volontés de l'administration sur ce sujet crucial. D'ailleurs la CGT interviendra pour rappeler qu'au vu de la complexité et la dangerosité sanitaire encourue par les agents des douanes (ainsi que les autres acteurs portuaires), ce problème ne peut se résoudre à un unique groupe de travail Havro-Havrais, voir national.

La CGT exige de dépasser le cadre corporatiste pour y associer tous les acteurs de la chaîne de transport par conteneurs.

**Le danger est réel, actuel et mérite une prise de conscience collective et IMMEDIATE.**

Copie de ce compte-rendu sera donné aux camarades de la CGT des dockers et du Port Autonome du Havre ainsi qu'au syndicat des transitaires.

Nous enjoignons tous les militants de la CGT des Douanes à en faire de même dans leur section respective.

Fraternellement,

Le SNAD-CGT LE HAVRE